

**COMPTE-RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2009**

**Etaient présents :**

M. Armand Christian, Maire, Président de séance.  
Mme Blanc Dominique, MM. Girod Claude, Peray Hervé, adjoints.  
Mmes Collet Josiane, Grand Corinne  
MM. Debard Jérémie, Davis Andrew, Gigi Dominique, Lévrier Bernard, Millet Eric,

**Absents excusés :** Mmes Caretti Brigitte (pouvoir à M. Gigi).

MM. Boutin Thierry (pouvoir à Mme Collet), Duchamp Lilian (pouvoir à M. Peray), Moutton Gérard (pouvoir à M. Girod), Piberne Olivier (pouvoir à Mme Blanc).

**Absents :** Mme Chappuis Pascale, Marion Mireille, Marchand Yves.

**Ouverture de la séance à 19H30.**

**1 Mme GRAND Corinne est élue secrétaire de séance à l'unanimité.**

**2. Le Compte-rendu du Conseil municipal du 3 septembre 2009 est approuvé à l'unanimité.**

**3 DELIBERATIONS**

**3.1 CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL CONCERNANT TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE SUR L'EX RD 89<sup>E</sup> DITE « VIE DE L'ETRAZ » ET « ROUTE DE PERON » ET L'EX RD 89I DITE « ROUTE DU MOLARD ».**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, le transfert par la commune au Conseil général de l'Ain, du dossier concernant les aménagements de sécurité sur l'ex RD 89<sup>E</sup> dite « Vie de l'Etraz » et « route de Péron » (du PR 3+631 au PR 4+700 environ) et sur l'ex RD 89I dite « route du Molard » (du PR 0+000 au PR 0+467)

Le Conseil général de l'Ain, préalablement au transfert de domanialité, s'est engagé à effectuer les travaux de remise en état de la chaussée après la réalisation par la commune de travaux d'aménagements de sécurité.

Monsieur le Maire présente une convention précisant les engagements respectifs de nos deux collectivités vis à vis de ces travaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré,

- **ACCEPTE** les termes du projet de convention à intervenir entre la COMMUNE DE PERON et le CONSEIL GENERAL DE L'AIN, relative aux travaux d'aménagements de sécurité sur l'ex RD 89<sup>E</sup> dite « Vie de l'Etraz » et « route de Péron » et l'ex RD 89I dite « route du Molard ».

- **AUTORISE** M. le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint à signer la convention à intervenir et tout document s'y rapportant.

**ACCEPTE A L'UNANIMITE**

**3.2 INDEMNITE STAGIAIRE AUX SERVICES TECHNIQUES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Vincent KEMPF a effectué un stage aux services techniques durant 1 semaine du 14 au 18 septembre inclus.

Compte tenu du travail effectué, il propose de lui attribuer une indemnité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** de verser à Vincent KEMPF une indemnité de 40 €.

**ACCEPTE A L'UNANIMITE**

**4. POINTS DIVERS :**

**4.1. ECOLE**

4.1.1. M. Le Maire informe l'assemblée que les travaux ont pris du retard, environ 2 semaines, suite à l'absence du maçon. Les fondations sont en cours de coulage.

4.1.2. M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. Le Directeur d'école : une réponse sera faite par rapport aux diverses demandes.

## **4.2. COLLEGE - GYMNASE**

4.2.1. Répartition des élèves par communes :

- Thoiry 165, Péron 109, Collonges 77, Farges 50, Challex 46, St Jean de Gonville 39, Pougny 29, diverses communes : 12,

**Total : 527 élèves.**

4.2.3. Point sur les travaux du gymnase.

Les travaux seront terminés fin de semaine 42, sauf pour le mur d'escalade qui n'est toujours pas équipé de la motorisation pour la partie mur mobile. Ces finitions n'ont pas empêché les élèves d'utiliser le gymnase à partir du 14 septembre.

4.2.4. Fixation du prix pour la mise à disposition du terrain de foot et du dojo.

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, le coût d'utilisation, par le collège, du terrain de football annexe et de la salle de judo à 6€ de l'heure. Une convention d'utilisation sera signée avec le collège.

## **4.3. VOIRIE**

4.3.1. Point sur les travaux route de la Plaine – rue du Molard.

4.3.1.1. Route de la Plaine : l'entreprise Colas commencera les travaux à partir du 19 octobre. L'entreprise Deville réalisera en sous-traitance pour Colas les réseaux humides.

4.3.1.2. Rue du Molard : L'entreprise Favre termine les réseaux secs pour la mi-octobre conformément au planning.

4.3.2. Point sur les travaux voie piétonne entre ancienne mairie et école.

Les enrobés seront réalisés semaine 42. La pose de la passerelle ne se fera qu'après le 20 octobre.

## **4.4. BUDGET**

4.4.1. Ligne de trésorerie.

En caisse le 28 septembre 09 : 220 621 €.

A ce jour, pour 2009, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

4.4.2 Réalisation du budget :

- Sa Géoplus : 1 620,58 € (solde schéma pluvial)
- IES Sud-Est : 582.70 € (panneaux signalisation).
- Dima : 1 135 € (tronçonneuse + taille haie).
- Camif : 970,43 € (matériel informatique + appareil photo école).
- Delagrave : 1 149.05 € (mobilier école).
- Girod Claude menuisier : 4 910 € (armoires école + divers pour auberge).
- Véritas Bureau : 1 184.04 € (acompte 3 mission CSPS extension école).
- Alho construction modulaire : 50 100.44 € (bâtiment modulaire école).
- Nabaffa : 10 134.76 € (mur soutènement rue paruthiol pour lotissement les Jardins de Sarah).
- Markosol : 3 286.43 € (marquages au sol divers).
- CM CIC Laviolette financement LB : 5 631.94 € (raccord électrique bungalow).
- SA Aximum Rhone Alpes auvergne : 5 492.03 € (garde-corps pont rû martinet).
- Cerda Guy Pierre : 440,13 € (acompte 2, mission SPS Voie accès collège).
- Eiffage TP : 49 374.70 € (acompte 4, carrefours logras).
- Roynette géomètre : 2 157.73 € (acompte 4 maîtrise d'œuvre, carrefours logras).
- Markosol : 3 242.49 € (marquage pour carrefours logras).
- Socafil Bouhey groupement : 43 017.13 € (acompte 1, voie piétonne).
- Poncet D. Sable tout : 968.76 € (restauration vierge).
- Spie Sud est Encaissement : 6 133.08 € (acompte 1, lot 16, extension école).
- Desautel : 849.53 € (remplacement 4 extincteurs).
- Camif : 3 066.31 € (mobilier école).
- agent comptable ONF : 4 842.45 € (travaux forestiers 2009).
- Gallia : 73 900.55 € (étanchéité pont rû du martinet).

## **4.5. CONTENTIEUX**

M. Le Maire présente à l'assemblée le mémoire en réponse n° 4 dans le cadre du contentieux Pelloux.

## **4.6. LA POSTE**

4.6.1 Courrier de F.O. + CGT pour délibération contre le changement du statut de La Poste.

Le Conseil Municipal accepte à la majorité de prendre une délibération en novembre pour demander à l'Etat un référendum sur le futur statut de la Poste.

4.6.2. Courrier du groupement « Portes du Léman » pour modification d'ouverture.

M. Le Maire informe l'assemblée des nouveaux horaires de la Poste à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2009 :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 14h30 à 18h.

Samedi : de 9h à 12h.

M. Le Maire précise que les arguments de la Poste sont justifiés par un soi-disant manque de « trafic » et comme d'habitude cette nouvelle baisse de l'amplitude d'ouverture « réaffirme la volonté de la Poste du maintien d'une présence postale de qualité à PERON ». De qui se moque t'on ?

#### **4.7. OFFICE DE TOURISME**

M. Le Maire informe l'assemblée que, conformément à la décision prise par le Conseil Municipal en fin d'année 2008, la commune de Péron ne fera plus partie des communes adhérentes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, si un projet intercommunal de site de loisirs ne voit pas le jour d'ici la fin de l'année, un courrier a été envoyé dans ce sens.

### **5 COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

#### **5.1. CCPG**

5.1.1. Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 17 septembre (M. Davis).

- Le prix de l'eau va augmenter.

- La CCPG accepte de rentrer dans le syndicat Intercommunal regroupant 12 communautés de communes autour de Genève et représentant 350 000 personnes.

5.1.2. M. Le Maire informe l'assemblée que le rapport sur le prix des services de l'eau et l'assainissement est à la disposition des conseillers municipaux.

5.1.3. Economie

M. Davis informe l'assemblée que le projet des « Rives de l'Allondon » à Saint Genis Pouilly a été accepté en Commission Nationale d'Aménagement Commercial.

5.1.4. Sociale

M. Gigi informe l'assemblée que la Roulinotte devrait être sur la commune toute la journée du lundi avec un accès pour les enfants de Farges l'après-midi. M. Le Maire demandera que la CCPG verse une location pour mise à disposition de la salle.

### **6 COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES**

#### **6.1- URBANISME**

Permis de construire :

- SCI les Vues du Salève, PC modificatif, création d'un abri à voitures pour 6 places. Avis favorable.

**Compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre**

Permis de construire :

- Persjin Ulrike, véranda, chemin de la Polaille. Avis favorable.

- Mantin Stéphane, villa, route de Lyon. Avis favorable.

**Compte rendu de la réunion du 15 septembre 2009.**

Permis de construire :

- René Chappuis, garage, rue du Marquisat. Avis favorable.

- Maître Pascal, PC Modificatif, pose de 2 vélux, rue du Cercle. Avis favorable.

#### **6.2 ASSOCIATIONS**

Compte rendu de l'assemblée générale du Sou des Ecoles du 23 septembre (Mme BLANC).

- Sur 170 familles, il n'y avait que 12 parents présents, ainsi que le Directeur de l'école.

- Petits changements au niveau du bureau, Mme Richard ne souhaite plus s'occuper des comptes de la cantine, elle est remplacée par Mme Larenaudie.

- Le prix de la cotisation baisse de 25 à 20 euros pour 1 enfant, et de 32 à 25 euros pour plusieurs Enfants.

Une réunion est programmée pour réviser le prix de la cantine pour les enfants qui mangent au collège.

#### **7 DIVERS**

7.1. Mme Grand demande que la sortie de la Résidence de l'Etraz soit sécurisée pour les piétons : un passage piéton sera matérialisé au sol.

7.2. Prochain Conseil Municipal le 5 novembre.

**SEANCE LEVEE A 21H.30**